

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 466

présenté par

Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Serre, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine,
M. Descoeur et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.